

Pour le droit à l'emploi

Michel Husson, congrès de la FNIC-CGT, 28 mars 2017



La CGT fait campagne contre le coût du capital et pour les 32 heures. Ces deux cibles ne sont pas séparées et elles se combinent au contraire pour définir une analyse cohérente de la montée du chômage.

L'idée essentielle est que cette progression du chômage s'explique essentiellement par une insuffisante réduction du temps de travail sur les trois dernières décennies. Les gains de productivité n'allant plus aux salariés, la part des salaires a baissé au cours des années 1980 puis s'est stabilisée à un niveau historiquement bas.

Le taux de profit des entreprises s'est donc rétabli mais il n'a pas dopé l'investissement et est allé gonfler les revenus des actionnaires sous forme de dividendes. C'est ce que l'on désigne comme coût ou « surcoût » du capital.

Autrement dit, la montée du chômage et celle des dividendes sont les deux faces d'une même « médaille ». Il est par conséquent impossible de lutter contre le chômage sans toucher aux dividendes. La remise en cause du coût du capital est la condition de viabilité et de cohérence de la réduction du temps de travail : moins de dividendes pour payer les salaires correspondant aux emplois créés.

Mais il est vrai que le bilan du passage aux 35 heures est ambigu, en raison de l'intensification du travail sous diverses formes et du gel des salaires qui l'ont accompagné. Mais cela ne doit pas faire oublier que près de deux millions d'emplois ont été créés entre 1997 et 2002, un record historique. Il faut donc renouer avec la perspective d'une réduction du temps de travail, mais en réfléchissant sur les modalités permettant qu'elle ne soit pas l'occasion de nouvelles formes d'intensification ou de précarisation du travail.

Les économistes progressistes - ou atterrés - ont d'ailleurs été attaqués par d'autres, partisans du néolibéralisme qui, curieusement, les accusent de « négationnisme économique » alors qu'eux-mêmes nient les créations d'emplois liées aux 35 heures. Au-delà du débat entre économistes, il y a une raison supplémentaire à la véritable haine exprimée par la droite et le patronat à l'égard des 35 heures : c'est que leur mise en place a été l'occasion d'une incursion dans la gestion de l'emploi qui remettait en cause leur sacro-saint droit de propriété sur l'entreprise.

Ils n'ont au fond pas tort et cela suggère que l'on pourrait avancer en s'inspirant de la méthode de la CGT de Peugeot-Sochaux. Elle avait préparé à l'occasion des 35 heures un plan détaillé d'embauches (10 % d'emplois en plus pour 10 % de temps de travail en moins) conçu aussi pour réduire la pénibilité du travail.

Mais la réduction du temps de travail serait « une idée du XXème siècle, pas du XXIème ». C'est Philippe Van Parijs, un des grands théoriciens du revenu universel qui l'affirmait récemment (*L'Obs*, 7 juillet 2016). Tout le problème avec l'idée de revenu universel se trouve dans cette formule. Le droit à l'emploi serait devenue une

revendication illusoire parce que les progrès techniques (robotisation, économie numérique) conduiraient inéluctablement à « la fin du travail ».

Cette thèse de la fin du travail n'est pas conforme à la réalité. Les gains de productivité étaient beaucoup plus élevés durant les « Trente glorieuses » (entre 1945 et 1975) alors que le taux de chômage était très bas (moins de 2 %). Et aujourd'hui le taux de chômage très élevé coexiste avec de faibles gains de productivité qui inquiètent d'ailleurs des économistes tout à fait orthodoxes qui redoutent une « stagnation séculaire ».

Le chômage n'est pas un phénomène technologique mais le résultat de la répartition biaisée des gains de productivité qui s'est installée depuis plusieurs décennies. Plutôt que de créer des emplois et de payer les salaires correspondant, on verse des dividendes : le partage est donc déséquilibré. Les partisans du revenu universel ont décrété qu'il n'était pas possible de le rétablir, mais il y a de leur part une forme de naïveté qui consiste à penser qu'il serait plus facile d'obtenir la distribution d'un revenu universel. A moins de recourir à une sorte de pensée magique qui oublie que seul le travail est producteur de valeur.

Il faut évidemment augmenter les minima sociaux et les étendre aux jeunes de 18 à 25 ans : aucun ne devrait être inférieur au seuil de pauvreté qui aujourd'hui de 1008 euros selon l'Insee. Qu'une société opulente comme la nôtre garantisse à chacun(e) de ses membres un revenu décent est évidemment un objectif légitime. Mais proposer un revenu universel comme unique réponse au chômage et à la précarité, c'est d'une certaine manière s'y résigner.

Terminons par un petit conte. Imaginons qu'un procédé miracle, permette, du jour au lendemain, de produire la même chose en moitié moins de temps de travail. Dans un système économique rationnel, ce serait une bonne nouvelle : tous à mi-temps ! Ce formidable bond en avant de la productivité pourrait être redistribué sous forme de temps libre. Mais avec le capitalisme, la bonne nouvelle se transforme en catastrophe sociale puisqu'une moitié des travailleurs verrait leur emploi supprimé, tandis que l'autre moitié continuerait à travailler autant qu'avant.

Historiquement, une partie des gains de productivité a été redistribuée sous forme de baisse du temps de travail, et nous sommes aujourd'hui à mi-temps par rapport à nos arrière-grands-parents. Mais ce progrès est le fruit de luttes sociales récurrentes (pour la journée de 8 heures pour la semaine de 40 heures, etc.) qui n'ont pas été menées pour demander un revenu mais au nom du droit à l'emploi. C'est avec ces luttes qu'il faut renouer aujourd'hui.